



Achat logement neuf aide parentale

Par **vava75**, le **08/03/2014** à **18:35**

Bonjour,

Mon père m'a encouragée à faire une réservation dans un logement neuf en m'assurant devant le banquier que dans 4 ans il voulait me faire don d'argent qui viendrait diminuer le crédit. Le prêt de 25 ans représente un tiers de mon salaire. Seule, je n'aurais pas tenté cette opération qui ne me laissait plus assez de quoi vivre avec enfants.

Maintenant mon père change d'avis, repérant un projet moins coûteux et me dit de renoncer au logement. Entre déception, perte des 10000 euros versés pour réserver, devoir attendre une année supplémentaire en studio, ne plus croire à mon projet initial, mon père me dit que sans crédit la vie est plus facile et que la somme d'argent sera versée sur un compte qui rapporte. Il souhaite me protéger mais la comparaison entre les deux logements et la perte des 10000 euros me contrarient énormément. La condition pour recevoir la somme d'argent et de choisir le deuxième logement, sans quoi, si je maintiens mon projet initial, toute aide sera supprimée.

Je veux croire a mon projet, aller au bout, me débrouiller seule avec mon mari, et réussir sans aide. Mais une aide en cas de grande difficulté est rassurante. Je veux prouver que je suis capable. Beaucoup de personnes sont aujourd'hui dans ce cas et se lancent dans un projet coûteux.

La question est ouverte : que pensez vous de cette situation?
[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **Lag0**, le **09/03/2014** à **08:30**

Bonjour,

Je ne vois pas bien quel problème juridique vous voulez soulever ici ?

Par **vava75**, le **09/03/2014** à **13:37**

Pourtant, il y en a beaucoup. Taux d'endettement autorisé, prestations familiales, entraide intergénérationnelle, renoncer à une réserve et récupérer ou non la somme initiale...